

CIUEN 2012 - apprendre et enseigner avec le numérique

## Pour une politique universitaire de lutte contre le plagiat

**Mots-clés** : plagiat, copier-coller, politique d'établissement, prévention, répression, charte, détection

**Auteur :**

**Alain GAY - Responsable pédagogique**

ISARA-Lyon - Agrapole - 23 rue Jean Baldassini 69364 LYON cedex 07 - France

Animateur du Groupe Technique Anti-Plagiat (Udl – SI-TICE)

[agay@isara.fr](mailto:agay@isara.fr)

33(0)4 27 85 85 41

**Co auteurs :**

**Jean-Loup CASTAIGNE - Conseiller en enseignement supérieur**

ENSAL – 3, rue Maurice Audin, BP 170 - 69512 VAULX EN VELIN - France

[jean-loup.castaigne@lyon.archi.fr](mailto:jean-loup.castaigne@lyon.archi.fr)

33(0)4 78 79 43 24

**Maud CHARAF – Chef de projet TICE**

Université de Lyon - 37, rue du Repos Caserne Sergent Blandan - 69007 LYON – France

[maud.charaf@universite-lyon.fr](mailto:maud.charaf@universite-lyon.fr)

33(0)4 37 37 43 16

**Sophie FOTIADI – Responsable service documentation**

IEP Lyon – 14, avenue Berthelot - 69365 LYON cedex 07 - France

[sophie.fotiadi@sciencespo-lyon.fr](mailto:sophie.fotiadi@sciencespo-lyon.fr)

33(0)4 37 28 38 95

**Antoine GAGNEUX – Enseignant**

ECAM - 40, montée Saint-Barthélemy - 69321 LYON cedex 05 - France

[antoine.gagneux@ecam.fr](mailto:antoine.gagneux@ecam.fr)

33(0)4 72 77 06 59

**Gwénaëlle LE MAUFF – IGE, responsable de l'ingénierie pédagogique**

Ecole Centrale de Lyon – 36, avenue Guy de Collongue - 69130 ÉCULLY - France

[gwenaelle.le-mauff@ec-lyon.fr](mailto:gwenaelle.le-mauff@ec-lyon.fr)

33(0)4 72 18 64 90

**Olivier ROURE – Ingénieur d'étude NTIC**

ENSSIB - 17/21, boulevard du 11 novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE - France

[olivier.roure@enssib.fr](mailto:olivier.roure@enssib.fr)

33(0)4 72 44 15 52

**Hervé VIVIER – Professeur et VP TICE**

Université Jean Monnet – 10, rue Tréfilerie - 42023 SAINT ETIENNE cedex 2 - France

[herve.vivier@univ-st-etienne.fr](mailto:herve.vivier@univ-st-etienne.fr)

33(0)6 33 01 64 03

## Contexte

Lorsqu'en 2007, un éditeur savoyard conçoit un logiciel destiné à repérer les plagiat sur internet, il accompagne le lancement de son produit d'une enquête sur les habitudes de travail des étudiants et des enseignants [AGNES 2007]. Des établissements de l'Université de Lyon (UdL) sont sollicités pour participer à cette enquête et pour expérimenter le logiciel dans la foulée. Les résultats de l'enquête sont sans appel : 4 étudiants sur 5 déclarent avoir recours au copier-coller, et ce quelle que soit la filière.

Peu de temps après parait le rapport d'Henri ISAAC [2008] sur l'Université numérique, à la demande du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce rapport pointe la « *culture du plagiat* » chez les étudiants, qui constitue un frein à la diffusion par les enseignants de supports numériques, et précise qu'aucune disposition ne s'oppose à ce que les établissements se dotent d'outils logiciels de détection de copier-coller.

C'est dans ce contexte que les auteurs de cet article – responsables pédagogiques, promoteurs des TICE, enseignants ou documentalistes - ont constitué un groupe de travail, en vue de réfléchir à ce que devraient être les grandes lignes d'une politique universitaire de lutte contre le plagiat. Issus de structures diverses – universités, école publiques ou privées - nous avons mis en synergie nos différences, et travaillé selon une méthode empirique, dont les présupposés sont les suivantes :

- L'utilisation d'un logiciel de détection n'est qu'une réponse partielle au problème du plagiat. L'enjeu pédagogique majeur est l'acquisition par les étudiants d'une compétence transversale : savoir utiliser correctement et dans le respect du droit d'auteur l'immensité des ressources documentaires disponibles sous forme numérique.
- Il est inutile de réinventer la roue. De nombreuses études existent déjà sur la manière d'aborder le problème (Cf. Webographie en fin d'article). En particulier, le site « *Internet: Fraude et déontologie selon les acteurs universitaires* », animé par le professeur Michelle BERGADAÀ, de l'université de Genève, propose un projet intégré pour les institutions dont nous nous sommes largement inspirés (Cf. figure 1 ci-après).

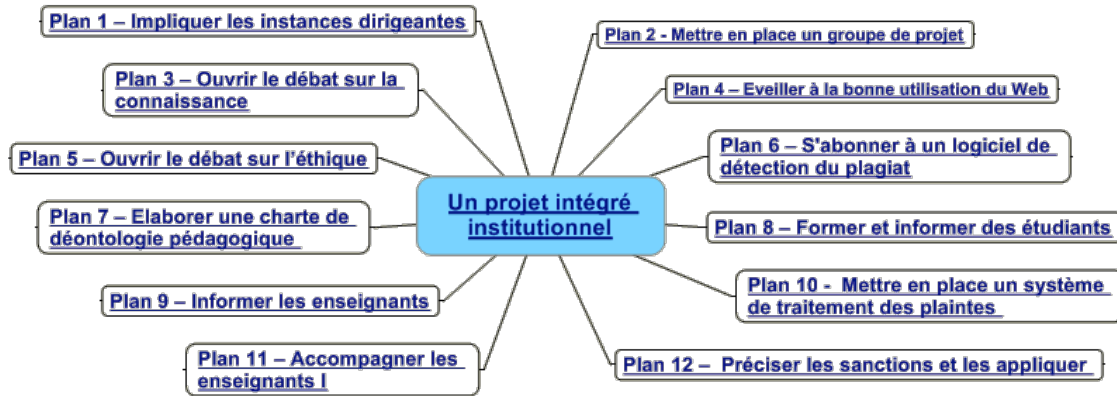


Figure 1 extraite du site <http://responsable.unige.ch/>

- Ensuite, nous avons posé comme principe la nécessité de ne pas stigmatiser les étudiants. L'ampleur du phénomène du copier-coller est consécutive à la révolution du numérique dans la société, et cela concerne tout le monde, le personnel des universités compris.
- Enfin, la volonté de notre groupe était de proposer aux établissements de l'UdL un ensemble complet de ressources pratiques, facilitant la mise en œuvre concrète de la politique préconisée.

Par nature, les propositions que nous avançons ici sont générales. Elles ont pour objectif de faciliter l'harmonisation des pratiques et des politiques dans tous les établissements de l'UdL (par exemple, une même Charte pour tous), tout en permettant à chaque établissement d'adapter à son contexte spécifique le calendrier et les modalités de mise en œuvre.

## Une politique en 4 points

Une politique de lutte contre le plagiat permet aux établissements qui la mettent en œuvre de réduire considérablement les situations de violation des règles du droit d'auteur, et de montrer leur détermination à ce que les documents produits en leur sein soient conformes à la loi et respectueux de l'éthique scientifique. Elle permet également de réduire le nombre de situations disciplinaires à gérer, qui ont un coût financier et organisationnel [BERGADAÀ 2004].

Cependant, il existe des obstacles à la mise en place d'une telle politique. Le premier est la tendance manifestée par certains à nier ou à grandement sous-estimer l'existence du problème. Si la pratique du plagiat est ancienne, la possibilité de copier d'un clic un texte trouvé au détour d'une recherche sur internet est un fait relativement récent, dont l'ampleur n'est pas toujours correctement évaluée. Un second obstacle se présente lorsque l'on a reconnu le phénomène : accepter d'investir dans un dispositif complet, alliant prévention et répression, et introduisant des contraintes de gestion supplémentaires.

La lutte contre le plagiat ne doit pas se focaliser sur les seuls étudiants. D'autres producteurs de documents sont également soumis à la tentation : les chercheurs, qui publient des articles ; les enseignants, qui produisent des ressources pédagogiques ; ainsi que les personnels administratifs, qui rédigent toutes sortes de documents, allant du règlement intérieur aux plaquettes de communication. C'est pourquoi, pour être comprise et acceptée, une politique de lutte contre le plagiat doit concerner toutes les personnes fréquentant l'établissement.

Le plagiat ne relève pas nécessairement d'une mauvaise intention. Il peut être le fruit d'une négligence, voire même d'une simple ignorance. C'est pourquoi il faut avant tout sensibiliser et former les producteurs de documents aux bonnes pratiques d'écriture et de référencement. Cette priorité à la prévention étant clairement affirmée, un dispositif de contrôle et de sanctions adaptées doit également être mis en place, pour assurer la crédibilité – et donc l'efficacité – de la politique mise en œuvre.

La politique de lutte que nous proposons repose sur quatre axes :

1. **Sensibilisation** : informer régulièrement les producteurs de documents et les engager à respecter la loi et l'éthique, notamment par la signature d'une charte
2. **Formation** : inclure de manière explicite les bonnes pratiques en matière d'emprunts, de citation et d'exploitation des sources d'informations dans le cursus des étudiants, et prévoir des rappels réguliers à ce sujet pour les personnels
3. **Contrôle** : mettre en place un outil de détection des similitudes et reconnaître le temps nécessaire à la recherche de plagiats dans les charges d'activités pédagogiques
4. **Sanction** : prévoir des réponses graduées et systématiques pour tout plagiat détecté, en tenant compte du profil spécifique du plagieur [BERGADAÀ 2006].

Le détail de ces préconisations figure dans un Guide d'accompagnement [UdL 2012], que nous proposons aux responsables pédagogiques (VP CEVU, directeur des études, ...) des établissements de l'UdL.

## La détection logicielle des copier-coller

Les logiciels de détection de similitudes peuvent s'intégrer au sein d'un ENT ou d'une plateforme pédagogique, et traiter automatiquement un grand nombre de documents. Cependant, les similitudes détectées nécessitent toujours une interprétation humaine (une citation correctement formulée génère une similitude, alors qu'elle ne constitue pas un plagiat). Ces logiciels ont un effet de dissuasion qui produit un effet immédiat sur les comportements. De plus, ils permettent, par l'identification précise des sources, d'amener la

preuve qu'un document contient du plagiat. C'est pourquoi, s'ils ne sont pas indispensables, de tels outils s'avèrent très utiles pour mener des politiques de lutte efficaces.

## Retours d'expérience

Le Conseil d'administration de l'Université de Lyon a validé en 2009 notre proposition de « Charte de déontologie en matière d'emprunts, de citation et d'exploitation des sources d'information » [UdL 2009]. Cette charte, inspirée de celle établie à l'Université catholique de Louvain [UCL 1998], s'en distingue par le fait qu'elle ne s'adresse pas qu'aux étudiants, mais également au personnel des établissements.

Notre groupe a également travaillé sur des outils de sensibilisation. Outre une page d'informations et de liens utiles sur le site web de l'UdL, nous avons conçu et diffusé des affiches à destination des salles informatiques.

Enfin, comme évoqué plus haut, nous avons achevé un guide d'accompagnement, afin d'aider les responsables pédagogiques à améliorer leur propre politique de lutte contre le plagiat. Mais la mise en œuvre concrète de ces politiques est longue à réaliser. A notre connaissance, un seul établissement de l'UdL a mis en œuvre la totalité des mesures que nous préconisons.

Le tableau suivant résume la situation :

Nombre d'établissements de l'UdL	<b>18</b>
Participant régulièrement au groupe de travail	<b>7</b>
Faisant signer la charte UdL*	<b>7</b>
Etudiants ET personnel	2
Seulement étudiants	5
Utilisant un logiciel de détection	<b>12</b>
Groupement achat UdL	10
Autre	2

\* 2 établissements supplémentaires sont sur le point de le faire

Ces résultats modestes illustrent la difficulté à faire évoluer ensemble des établissements de tailles et de cultures différentes. Il n'est pas anodin de constater qu'à l'exception notable d'une Université, ce sont pour l'essentiel les plus petites structures de l'UdL qui ont porté et diffusé ce projet. Mais aujourd'hui, la question du plagiat ne peut plus être taboue. Au-delà des préconisations politiques, c'est un phénomène de société dont il faut se préoccuper, ce qu'illustre bien la variété des thèmes abordés dans le Livre blanc réalisé à partir des articles publiés sur le célèbre site canadien dédié à la formation et à la culture numérique, Thot-Cursus [VAUFREY et al. 2011].

## Bibliographie

AGNES Frédéric : *Les usages d'Internet à l'Université de Lyon : « De la documentation au plagiat »* – 2007, 42p

[http://www.compilatio.net/files/sixdegres-univ-lyon\\_enquete-plagiat\\_sept07.pdf](http://www.compilatio.net/files/sixdegres-univ-lyon_enquete-plagiat_sept07.pdf)

BERGADAÀ Michelle, *De la triche à la fraude* – 2004, 54p

[http://responsable.unige.ch/De-la-triche-%C3%A0-la-Fraude\\_MB\\_analyse4\\_01112004.pdf](http://responsable.unige.ch/De-la-triche-%C3%A0-la-Fraude_MB_analyse4_01112004.pdf)

BERGADAÀ Michelle, *Du plagiat à la normalité, selon les étudiants* – 2006, 42p

<http://responsable.unige.ch/ETAT-DE-LA%20SITUATION-SELON-LES-ETUDIANTS-jan2006.pdf>

ISSAC Henri : *L'université numérique. Rapport Mission Université Numérique* – 2008, 56p

[http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Nouvelle\\_universite/55/7/universitenumerique\\_23557.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Nouvelle_universite/55/7/universitenumerique_23557.pdf)

UCL (Université catholique de Louvain, Belgique) : *Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses* – 1998

<http://www.ucl.ac.be/etudes/2002/libres/rg370.html>

UdL - SI-TICE - Groupe Technique Anti-Plagiat, animé par Alain GAY, *Charte de déontologie en matière d'emprunts, de citation et d'exploitation des sources d'information* – 2009, 1p

[http://www.universite-lyon.fr/medias/fichier/fichier\\_1273074326671.pdf](http://www.universite-lyon.fr/medias/fichier/fichier_1273074326671.pdf)

UdL - SI-TICE - Groupe Technique Anti-Plagiat, animé par Alain GAY, *Mise en place d'un dispositif de lutte contre le plagiat dans les établissements d'enseignement supérieur, Guide d'accompagnement* – 2012, 7p

[Lien disponible prochainement sur la page « Plagiat » du site de l'UdL \(Cf. ci-dessous\)](#)

VAUFREY Christine et al., *Respecter le droit d'auteur, prévenir le plagiat* : Livre blanc réalisé à partir des articles publiés sur Thot-Cursus – 2011, 84p

<http://cursus.edu/media/upload/livre-blanc-plagiat-final2.pdf>

## Webographie

*Archéologie du "copier-coller"*, Jean-Noël DARDE

<http://archeologie-copier-coller.com/>

*Internet: Fraude et déontologie selon les acteurs universitaires*, Michelle BERGADAÀ

<http://responsable.unige.ch/>

*Le Plagiat* – Hélène MOREL-INDART

<http://www.leplagiat.net/>

*Lutte contre le plagiat* – UQAM

<http://www.er.uqam.ca/nobel/r30034/plagiat.html>

*Sensibilisation à la lutte contre le plagiat* – Université de Lyon

[www.universite-lyon.fr/plagiat](http://www.universite-lyon.fr/plagiat)